

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 6
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 13 septembre 2022

Vote(s) pour : 41  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 19 septembre 2022,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-09-19-BD-23 :

**Soutien au centre pilote ' La Main à la Pâte ' de Montigny-lès-Metz - Année 2022.**

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Budget Primitif 2022,  
VU la demande formulée par l'Université de Lorraine,  
CONSIDERANT que le réseau des centres pilotes « La Main à la Pâte » constitue une opportunité pour inscrire Metz Métropole dans le réseau national et la dynamique régionale de centres « La Main à la Pâte »,  
CONSIDERANT que le centre pilote « La Main à la Pâte » constitue un outil de promotion de la culture scientifique et technologique sur le territoire métropolitain,  
CONSIDERANT que le centre pilote « La Main à la Pâte » contribue à renforcer le lien de la science et de la recherche sur le territoire de Metz Métropole, et à favoriser l'orientation des jeunes vers la poursuite d'études scientifiques,

DECIDE d'attribuer une subvention de 9 000 €, montant correspondant aux coûts de déplacements des classes, à la rémunération des animateurs et au renouvellement du matériel pédagogique et des consommables, à l'Université de Lorraine en 2022 pour soutenir les actions menées par le centre pilote « La Main à la Pâte » hébergé à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Montigny-lès-Metz,  
DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois, dès notification de la délibération, les justificatifs suivants :

- rapport d'activités 2022/23 et les projets 2023/24,
- articles de presse / web faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz et à utiliser son logo.

devront être communiqués, dans un délai de 12 mois.

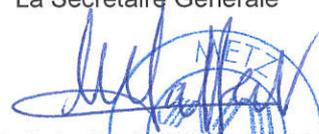
A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance

  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220919-2022-09-DB23-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-09-DB23  
**Date de décision :** lundi 19 septembre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Soutien au centre pilote ' La Main à la Pâte ' de Montigny-lès-Metz - Année 2022  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 22/09/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220919-2022-09-DB23-DE  
**Document principal :** 99\_DE-23.pdf

#### Historique :

22/09/22 16:23	En cours de création	
22/09/22 16:24	En préparation	Catherine DELLES
22/09/22 17:07	Reçu	Catherine DELLES
22/09/22 17:09	En cours de transmission	
22/09/22 17:12	Transmis en Préfecture	
22/09/22 17:16	Accusé de réception reçu	

